Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 février 2014, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général

ÉTAIENT ABSENTS

Gilbert Pilote, maire Mario Lachaine, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

En l'absence de Monsieur le Maire, Madame Pauline Lauzon, maire suppléante déclare l'assemblée ouverte.

2014-02-30 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

2014-02-31 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 JANVIER ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 27 JANVIER 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance tenue le 13 janvier et des séances spéciales du 27 janvier 2014, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux de la séance du 13 janvier et des séances spéciales du 27 janvier 2014 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2014-02-32 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2013-11

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2013, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2013-11

POSTE	#	DT	СТ
	COMPTE		
Hygiène du milieu			
Asscollective épuration	02-414-00-282-00		3.00
RRQ épuration	02-414-00-222-00	3.00	
Électricité épuration	02-414-00-681-00		5237.00
Maladie usine filtration	02-412-00-144-00	322.00	
Assemploi usine filtration	02-441-00-232-00	22.00	
FSS usine filtration	02-412-00-242-00	10.00	
CSST usine filtration	02-412-00-252-00	26.00	
Téléphone usine filtration	02-412-00-331-00	178.00	
Entretien rép. Usine filtration	02-412-00-521-00	858.00	
FSS usine épuration	02-414-00-242-00	150.00	
CSST usine épuration	02-414-00-252-00	99.00	
RQAP usine épuration	02-414-00-262-00	7.00	
Téléphone usine épuration	02-414-00-331-00	16.00	
Entr. Rép. Infra. Épuration	02-414-00-521-00	3549.00	
Loisirs			
Entretien aménagement horticole	02-701-51-642-00		120.00
Électricité parcs	02-701-51-681-00	120.00	
·	02-701-51-640-00	120.00	1052.00
Pièces et accessoires parcs			1953.00
Essence/huile parcs Pièces et accessoires	02-701-51-631-00		493.00 187.00
bibliothèque	02-702-30-640-00		167.00
Salaire entretien parcs	02-701-51-141-31	1829.00	
Maladies parcs	02-701-51-144-00	7.00	
FSS parcs	02-701-51-242-00	78.00	
CSST parcs	02-701-51-252-00	532.00	
Jours fériés bibliothèque	02-701-31-232-00	131.00	
Téléphone bibliothèque	02-702-30-140-00	56.00	
Vacances loisirs	02-701-10-145-00	30.00	3578.00
Subventions organismes loisirs	02-701-10-143-00		4800.00
Salaire directeur des loisirs	02-701-11-771-01	4726.00	4000.00
FSS centre récréatif loisirs	02-701-10-141-10	75.00	
CSST centre récréatif loisirs	02-701-10-252-00	88.00	
Téléphone adm. Centre loisirs	02-701-10-232-00	278.00	
Employés réguliers aréna	02-701-30-141-30	1491.00	
patinoire	02 701 00 141 00	1471.00	
Maladies patinoire	02-701-30-144-00	32.00	
Vacances patinoire	02-701-30-145-00	299.00	
REER aréna et patinoire	02-701-30-212-00	112.00	
Assemploi aréna et patinoire	02-701-30-232-00	187.00	
FSS aréna et patinoire	02-701-30-242-00	458.00	
CSST aréna et patinoire	02-701-30-252-00	290.00	
RQAP aréna et patinoire	02-701-30-262-00	26.00	
Asscollective	02-701-30-282-00	316.00	
Transport routier			
Ent. Rép. Infra. Urbaine	02-323-00-521-00		4676.00
FSS directeur voirie	02-321-00-242-00	150.00	
CSST directeur voirie	02-321-00-252-00	66.00	
REER voirie	02-322-00-212-00	41.00	

	GRAND TOTAL	51 558.00 \$	51 558.00 \$
Jours fériés brigadiers	02-290-10-146-00	123.00	
Fournitures de bureau	02-220-00-670-00	229.00	
Assemploi serv. Incendie	02-220-00-232-00	193.00	
répondant		2. 2.03	
Rémunération premier	02-220-00-141-43	272.00	
Rémunération prévention	02-220-00-141-42	83.00	
(bureau)	02-220-00-141-0/	201.00	
Rémunérations pompiers	02-220-00-141-37	261.00	
Salaires pompiers (poste)	02-220-00-141-35	1487.00	2040.00
Salaires pompiers (feux)	02-220-00-141-30		2648.00
Sécurité publique			
commerce	02-027-00-7/1-0/	000.00	
Contribution Parc Régional Contribution Chambre de	02-629-00-971-02	8000.00	
	02-610-00-494-00	267.00 9150.00	
Cotisation et abonnement			
juridiques Services techniques urbanisme	02-610-00-449-00	4005.00	
Services professionnels –	02-610-00-412-00	1025.00	
Asscollective – Urbanisme	02-610-00-282-00	52.00	
Politique familiale	02-629-00-971-06	FO 00	3499.00
Politique des aînés	02-629-00-971-05		8500.00
Salaire inspecteur bâtiment	02-610-00-141-20		5500.00
environnement	00 (10 00 141 00		FF00 00
Programme de soutien	02-622-00-971-05		5000.00
<u>Urbanisme</u>	00.400.00.57		#065 5 T
Créances irrécouvrables	02-190-00-985-00	90.00	
Personnel électoral	02-140-00-141-30	3876.00	
Fournitures de bureau adm.	02-130-10-670-00	223.00	
adm.	00.100.10.1==	202.21	
Ent. Rép. Bâtiment et terrains	02-130-10-522-00	68.00	
Services juridiques	02-130-10-412-00	42.00	
administration	00.100.10.410.00	10.00	
Internet et site web	02-130-10-335-00	515.00	
FSS administration	02-130-10-242-00	246.00	
Assemploi administration	02-130-10-232-00	114.00	
Maladies (col blanc)	02-130-02-144-00	48.00	
Vacances administration	02-130-01-145-00	29.00	
RRQ administration	02-130-10-222-00		341.00
Réclamation (déductibles)	02-190-00-995-00		4910.00
RRQ administration	02-130-10-222-00		113.00
Administration			
Intérêts règlement # 75	02-921-00-841-27	104.00	
Intérêts règlement # 59	02-921-00-841-19	9.00	
Investissement			
Déneigement bas	02-332-00-443-01	310.00	
Électricité voirie	02-322-00-681-00	2993.00	
Ent. Rép infra. Chemin haut	02-322-00-521-02	1.00	
RQAP	02-322-00-262-00	59.00	
CSST voirie	02-322-00-252-00	422.00	
FSS voirie	02-322-00-242-00	567.00	
Assemploi voirie	02-322-00-232-00	67.00	

ADOPTÉE

2014-02-33 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2014-01

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2014, afin de transférer les sommes suivantes :

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2014-01

POSTE	# COMPTE	DT	СТ
Investissement			
Investissement administration	03-301-10-000-01		5500.00
Équipements de bureau	22-110-00-711	1375.00	
Équipements de bureau	22-701-20-726	4125.00	
	GRAND TOTAL	5500.00 \$	5500.00 \$

ADOPTÉE

2014-02-34 COMPTES À PAYER - LISTE DÉPOSÉE AU 31 DÉCEMBRE POUR LES DÉPENSES 2013

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant 31 décembre 2013 à savoir :

ADOPTÉE

2014-02-35 COMPTES À PAYER - LISTE DÉPOSÉE AU 10 FÉVRIER 2014 POUR ACCEPTATION

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant 10 février 2014 à savoir :

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

2014-02-36 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2014

ATTENDU la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

ATTENDU que certaines factures doivent être acquittées sur réception afin d'éviter les frais de pénalités et d'intérêts;

ATTENDU le dépôt du certificat du secrétaire-trésorier et directeur général certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires inhérents aux dépenses mentionnées dans la présente résolution;

ATTENDU que la liste des paiements effectués en vertu de la présente résolution devra être déposée à la prochaine assemblée du conseil municipal qui suivra le paiement, pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget :

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux

Frais de déplacement (employés et conseil)

Remise des cotisations aux Ministères du Revenu fédéral et provincial Remise des cotisations syndicales

Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires

Remise des cotisations aux fonds de pension à la F.T.Q., Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins

C.S.S.T

SSQ groupe financier (assurance collective)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions

Conciergerie

Courrier Purolator Ltée

Dicom Express inc.

Lacelle et Frères (déneigement – secteur bas et secteur haut)

Hydro - Québec

Alliance Mobilité (cellulaires)

Néopost Canada Ltée (machine postale)

Corporation Informatique Bellechasse CIB

Télébec Ltée

Protectron

Bureautech (contrat entretien télécopieur, photocopieur, timbreuse, etc.)

Mobil Onde

Desjardins (TPV)

Groupe DL Solution Informatique

Ententes avec autres organismes :

C.R.S.B.P. des Laurentides

Fonds de l'information foncière

Gouvernement du Québec pour la S.Q.

M.R.C.A.L. (quotes-parts)

R.I.D.L. (quotes-parts et réserve)

SAAQ (immatriculation des véhicules)

Transport Région Mont-Laurier

U.M.Q.

F.Q.M.

Ville de Mont-Laurier (quote-part service de protection contre l'incendie, supra locaux et entente en matière d'infraction) Baux ministère des Finances

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins Petite caisse

Contribuables:

Remboursement des crédits de taxes Remboursement des taxes payées en trop Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt : S.Q.A.E. et les règlements numéros : 43, 45, 59, 63, 69, 74, 75, 84, 92, 95, 102, 107, 116, 117 et 270.

ADOPTÉE

Avis de motion

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT # 111-1)

Règlement # 111-1

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 111 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales.

2014-02-37 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que la parution le 4 décembre 2013 du décret 1210-2013 confirmant l'établissement de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le 19 décembre 2013 soit, 15 jours suivant cette parution la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle était officiellement créée;

ATTENDU que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a adhéré en vertu du décret 224-2013 à la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU les démarches entreprises par la municipalité de Chute-Saint-Philippe pour se retirer de la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dont notamment, l'adoption de la résolution 9578-2014 demandant son adhésion à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour (résolution 9578-2014);

ATTENDU que cette entente a été signée le 30 mai 2013 par les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-

Saint-Michel, Nominingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Sainte-Anne-du-Lac, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a déposé à sa séance du 15 janvier 2014 un projet de règlement ayant pour objet l'adhésion de la municipalité à ladite entente;

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle autorisant, conformément à l'article 18 de ladite entente, l'adhésion de la municipalité de Chute-Saint-Philippe à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle (résolution MRC-CC-11242-01-14);

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve est favorable à cette adhésion:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser la municipalité de Chute-Saint-Philippe a adhéré à l'entente existante, et ce, selon les mêmes modalités que les municipalités signataires.

ADOPTÉE

2014-02-38 INSTITUT DU TRANSPORT ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC DANS LES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports, annoncée par la première ministre du Québec, madame Pauline Marois, la création d'un Institut du transport électrique (ITÉ) doté d'un budget de 35 M \$ sur 3 ans est une mesure phare, dont la mise en œuvre est prévue dans les tout premiers mois de l'année 2014;

CONSIDÉRANT qu'afin de s'assurer que l'ITÉ réponde bien aux besoins et aux attentes, tant de l'industrie que du milieu de la recherche, le ministère du Conseil exécutif a mis sur pied un comité de travail pour élaborer un plan d'affaires et remettre ses recommandations au gouvernement, au plus tard le 14 février 2014;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'Institut du véhicule avancé a déjà été mis de l'avant par un regroupement unique d'expertises issues de la région des Laurentides constitué du Centre National de Transport Avancé (CNTA), de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ), de PMG Technologies et d'un consortium national FPInnovations;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à construire à Blainville, dans le voisinage immédiat du seul centre d'essais pour véhicules automobiles au Canada doté d'installations évaluées à 250 millions \$, un « Centre d'expertises et de services de classe mondiale » et que celui-ci pourrait devenir une composante majeure de l'écosystème innovant en électro mobilité de la grande région de Montréal, en symbiose avec les pôles, les grappes et les créneaux du Québec:

CONSIDÉRANT que les principaux intervenants industriels engagés dans le transport routier au Québec, dont PACCAR, Nova Bus, BRP, Prévost Car, Autobus Lion, TM4, B3CG Interconnect, Robert Transport, etc., ont été consultés dans le cadre d'une étude de faisabilité en 2012;

CONSIDÉRANT que les intervenants industriels estiment que la localisation d'un complexe multifonctionnel, regroupant des expertises de pointe et des espaces locatifs (ateliers et bureaux) adjacents aux installations du Centre d'essais pour véhicules automobiles (CEVA) à Blainville dans les Laurentides, répond à un besoin structurel pour le développement de leurs marchés;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides travaille depuis 1996, grâce au Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CÉVEQ), sur l'électrification des transports et que la fermeture de GM à Boisbriand, en 2002, a depuis incité les industriels du secteur automobile à diversifier leurs activités vers l'électrification des transports;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a reconnu officiellement, en 2003, un créneau d'excellence en transport terrestre avancé de la région des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve appuie l'implantation de l'Institut du transport électrique à Blainville dans les Laurentides mis de l'avant par le CNTA, l'ITAQ et FPInnovations.

ADOPTÉE

2014-02-39 COMITÉ DE GÉRANCE FIBRE OPTIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la représentante au comité de gérance pour la fibre optique de la Municipalité de Ferme-Neuve soit, Madame Diane Sirard, et Madame Pauline Lauzon, substitut.

ADOPTÉE

2014-02-40 REPRÉSENTANTS POUR L'OMH DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le mandat du représentant municipal, son substitut et le représentant des citoyens pour la Municipalité de Ferme-Neuve soit confirmé par la présente résolution, et ce, pour un terme de 3 ans soit du 12 décembre 2013 au 11 décembre 2016.

Représentant municipal: M. Georges Piché, conseiller

Substitut en cas d'absence : M. Mario Lachaine, conseiller

Et le représentant des citoyens : M. Yvon Bilodeau

ADOPTÉE

2014-02-41 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité renouvelle son adhésion du « Carrefour action municipale et famille » pour l'année 2014 au montant de 81.06 \$.

ADOPTÉE

2014-02-42 VERSEMENT DE SUBVENTION « CHAMBRE DE COMMERCE » 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la subvention de 40,000 \$ octroyée à la « Chambre de commerce de Ferme-Neuve » pour l'année 2014 soit versée en deux versements de 20,000 \$, le 15 février et le 15 juin 2014.

ADOPTÉE

2014-02-43 PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRCAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser à la Municipalité régionale de Comté d'Antoine-Labelle les quotes-parts 2014 pour la Municipalité de Ferme-Neuve comme suit :

3 mars 2014 83 625.00 \$ 15 juillet 2014 83 625.00 \$

ADOPTÉE

2014-02-44 PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve avise la Société d'habitation du Québec de son intérêt à participer au programme rénovation Québec 2014-2015, Volet II.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme sa participation monétaire à la hauteur de 50,000 \$.

QUE le directeur général soit autorisé à puiser au surplus accumulé 2012 la somme de 50,000 \$ pour défrayer les coûts du projet.

ADOPTÉE

2014-02-45 ENGAGEMENT D'UN COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE (UNE JOURNÉE SEMAINE)

Il est proposé par Monsieur Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Christian Parent soit engagé à titre de coordonnateur au développement économique pour une journée de travail par semaine pour la Municipalité de Ferme-Neuve et que Monsieur le Maire soit autorisé à signer le contrat d'engagement.

ADOPTÉE

2014-02-46 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2014-02

ATTENDU qu'un transfert budgétaire est nécessaire pour la dépense salariale du coordonnateur au développement économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le directeur général soit autorisé à transférer la somme de 15,000 \$ aux divers comptes budgétaires suivants pour autoriser les paiements du poste :

02-621-00-419-00	Honoraires professionnels	15,000 \$.
Aux postes :		
02-130-01-141-12 02-130-10-232-00 02-130-10-222-00	Salaire coordonnateur dev. Econ. Assurance-emploi administration R.R.Q. administration	12,600 \$ 300 \$ 525 \$
02-130-10-222-00	R.R.Q. administration F.S.S. administration	525 \$ 195 \$
02-130-10-262-00	R.Q.A.P. administration	107 \$
02-130-10-252-00	C.S.S.T.	265 \$
02-130-01-145-00	Vacances	1008 \$

ADOPTÉE

Période de questions (SECTION ADMINISTRATION)

2014-02-47 COLLECTE DE FONDS - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE « LES LIBELLULES » DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le Club de patinage artistique « Les libellules » de Ferme-Neuve soit autorisé à faire une collecte de fonds pour leurs activités. Celleci se tiendra le 8 mars 2014.

QUE la présente autorisation ne vaut que pour la 9° Avenue pour l'évènement, et que toute collecte de fonds sur la 12° Rue doit être autorisée par le ministère des Transports du Québec.

QU'il soit mentionné au Club de patinage artistique « Les Libellules » que cette cueillette de fonds n'aura lieu qu'une seule fois pour l'année 2014.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement # 131

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT # 131, RELATIF À UN EMPRUNT DE 3, 200,000 \$) POUR LA MISE AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Georges Piché, qu'il présentera ou fera présenter à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt au montant de 3, 200,000 \$ pour la mise aux normes du centre sportif Ben-Leduc.

2014-02-48 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTURE) – MISE À NIVEAU DU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels en architecture pour la mise à niveau du centre sportif Ben-Leduc – Lot 1, offre déposée par Madame Élisabeth Laurin, architecte, de la firme Poulin Laurin Architectes S.E.N.C.R.L, telle que décrite dans sa correspondance du 4 février 2014 et portant le numéro de dossier 14-996.

QUE le montant de 16,925 \$ avant les taxes applicables soit réservé à même le budget des travaux d'immobilisation du centre sportif.

ADOPTÉE

2014-02-49 MRC D'ANTOINE-LABELLE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT LAC MAJOR

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la proposition de la MRC d'Antoine-Labelle pour la vente de 6 terrains riverains en bordure du chemin existant au Lac Major.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve se dit d'accord avec le projet de villégiature sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE

2014-02-50 MRC D'ANTOINE-LABELLE - PROJET DÉVELOPPEMENT LAC MAJOR – RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte de procéder aux modifications requises pour modifier le règlement de zonage et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour effectuer celles-ci.

QUE les frais inhérents à ces modifications soient à la charge de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2014-02-51 MRNF - POURVOIRIE CLUB FONTBRUNE

ATTENDU que le MRNF désire obtenir de la municipalité ses commentaires concernant la demande d'agrandissement de la Pourvoirie Club Fontbrune à Ferme-Neuve;

ATTENDU que cet agrandissement permettrait à la Pourvoirie Club Fontbrune de remédier à leur problème d'entreposage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve ne s'oppose pas à l'émission du bail à la pourvoirie Club Fontbrune pour une superficie d'environ 18 265 m2 afin de remédier à leurs problèmes d'entreposage.

ADOPTÉE

2014-02-52 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande une subvention pour le réseau routier municipal dans le cadre du budget discrétionnaire, au député de Labelle Monsieur Sylvain Pagé.

QUE la subvention servira à l'amélioration de la chaussée, la protection des routes (bordures, accotements, etc.), et du drainage.

ADOPTÉE

2014-02-53 SALAIRE DES POMPIERS 2014

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le salaire des pompiers soit augmenté de 1,5 % pour l'année 2014.

Les salaires pour 2014 seront les suivants :

	(taux horaire)
Directeur	29,96\$
Assistants directeurs	26,50\$
Officiers	21,90 \$
Pompiers	19,59\$
Coût de la première heure d'intervention lors	
d'incendie en plus de l'heure de base	11,53\$
Pour les pratiques et tout autre évènement	13,82\$

ADOPTÉE

2014-02-54 SIGNATURE ENTENTE SERVICE INCENDIE LAC-ST-PAUL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le Maire et le directeur général à signer l'entente de prévention contre l'incendie avec la Municipalité de Lac-St-Paul pour les années 2014 et 2015.

ADOPTÉE

2014-02-55 FRESQUE HISTORIQUE (MAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à donner un mandat à Madame Karine Flamand, graphiste pour la conception d'une fresque historique de tous les maires depuis 1901 à 1998, et ce, au coût de 860 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent,

2014-02-56 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 21 h 00.

ADOPTÉE

PAULINE LAUZON, Maire suppléante

NORMAND BÉLANGER, Directeur général